



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 70275

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'inquiétante augmentation des vols de portables par agression avec en corollaire l'insécurité grandissante dans les transports en commun, les lieux publics (gares, rues, etc.). Ce commerce juteux paraissant organisé par des « commanditaires » qui utilisent des mineurs pour leurs méfaits, il suffirait de rendre inutilisables, donc inrevendables, les portables volés, pour faire cesser ce trafic, ce que les opérateurs, semble-t-il, refusent. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour obliger les opérateurs à rendre inutilisables les appareils volés, sachant que chacun possède une identification indépendante de la carte SIM.

Texte de la réponse

L'augmentation des vols des téléphones mobiles qui prend le plus souvent la forme de vol à l'arraché est une nouvelle criminalité qui constitue un véritable fait de société. Un recensement des solutions techniques et juridiques pouvant être mises en oeuvre pour lutter contre ce phénomène est engagé dans le cadre d'un groupe de travail interministériel, qui vient d'être créé à cet effet, regroupant les administrations, les opérateurs et les constructeurs. Une solution envisageable, comme l'évoque l'honorable parlementaire, repose sur la mise en oeuvre d'une base de données relative à l'identité des terminaux volés, pouvant être consultée lors d'une tentative d'accès aux services d'un opérateur. Si le terminal associé se trouve être dans la liste des terminaux volés, cet accès est alors refusé. Cependant, certains aspects juridiques et opérationnels doivent encore être examinés. De plus, cette approche ne permettrait pas de régler le problème des vols à l'arraché effectués dans le but d'utiliser le terminal volé pour passer des appels avant que le propriétaire n'ait eu le temps de déclarer le vol.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70275

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7021

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 590